



Personnels Administratifs des Services Judiciaires

COMMUNIQUÉ :***technicité accrue, reconnaissance exigée !***

Les Personnels Administratifs des juridictions : c'est un peu la charpente invisible du bâtiment. Tant que ça tient, personne ne regarde. Quand ça craque, tout le monde s'étonne...

Récemment, le **Délégué National FO Justice Personnels Administratifs pour les Services Judiciaires**, est allé à la rencontre des collègues de différentes juridictions dans plusieurs ressorts des cours d'appel.

► **Partout, le constat est le même, et il est sans appel !**

Les agents de greffe des services judiciaires n'ont de cesse d'alerter sur une pression hiérarchique constante, des exigences toujours accrues et des délais toujours plus contraints, dans un contexte de vacances de postes persistantes.

Le sous-effectif chronique des personnels administratifs n'est plus un accident, il est devenu un mode de fonctionnement à part entière. Chaque poste non pourvu reporte forcément la charge de travail sur les agents présents, accentue la gestion permanente dans l'urgence et fragilise l'organisation des services. Cette situation entraîne un allongement des délais de traitement, un risque accru d'erreurs liées à la surcharge de travail et une dégradation progressive des conditions d'exercice, avec des conséquences préoccupantes sur la santé mentale des agents. Ce triste constat concerne toute la filière administrative, mais frappe plus particulièrement les adjoints administratifs.

► **Une technicité bien réelle... mais toujours ignorée !**

FO Justice rappelle avec force une réalité trop souvent minimisée : les **Adjoints Administratifs**, pourtant classés en catégorie C, exercent aujourd'hui des missions d'une technicité qui n'a rien d'accessoire.

► **Les Adjoints Administratifs, « les C » comme on les appelle trop souvent avec légèreté :**

- manipulent des procédures lourdes, complexes et techniques
- appliquent des textes juridiques en évolution permanente
- assurent le suivi rigoureux des dossiers
- contribuent activement à la sécurité juridique des décisions rendues ...

Nous sommes très loin du simple rôle « d'exécutant ». Dans les faits, la technicité a grimpé d'un cran, voire plusieurs, sans que le cadre statutaire suive.

L'asymétrie est flagrante entre le niveau statutaire affiché et le niveau réel de compétences exigé sur le terrain. Pour FO Justice, cette situation n'est plus acceptable !

.../...



La reconnaissance ne peut se limiter à des discours sur « l'engagement » des agents ou sur « l'investissement » des équipes. Elle doit se traduire concrètement. Les agents n'ont pas besoin de compliments. Ils ont besoin de moyens, de reconnaissance et de respect.

Et cette cheville ouvrière constituée des Adjoints Administratifs, doit être épaulée, encadrée et accompagnée par les personnels administratifs de catégories B et A. Eux aussi sont en sous-effectif chronique, eux aussi sont en souffrance et en manque d'une reconnaissance légitimement attendue au regard des attentes de l'administration à leur égard et des responsabilités que cette dernière leur impose d'assumer. **Le collectif de travail ne peut se passer de ces cadres, auxquels on met plus de pression et à qui l'on demande toujours plus... avec toujours moins !**

► **FO Justice exige des mesures concrètes :**

- Le comblement immédiat de tous les postes vacants
- Une politique de recrutement volontariste et adaptée aux besoins réels des juridictions
- **La création d'une prime spécifique pour les personnels administratifs des services judiciaires**, afin de reconnaître la technicité des missions exigée et exercée ainsi que les connaissances juridiques mobilisées au quotidien
- Une revalorisation du régime indemnitaire actuel en cohérence avec les missions et responsabilités réellement assumées par les agents

Les personnels administratifs ne sont pas de simples exécutants silencieux. Ils sont, eux aussi, des piliers du service public de la Justice. **Et un pilier que l'on surcharge sans jamais le renforcer finit toujours par céder.**

Parce qu'au bout du compte, si l'administration judiciaire fonctionne, c'est aussi en grande partie grâce à l'engagement de ces agents. Les considérer comme un simple rouage interchangeable, c'est prendre le risque que la machine finisse par gripper sérieusement.

► **L'usure n'est pas une faiblesse**

Quand la charge augmente sans cesse, quand chaque absence désorganise tout un service, quand l'urgence devient permanente, ce n'est pas "manquer de résistance" que de craquer. C'est humain !

La dégradation des conditions de travail et les impacts sur la santé mentale ne sont pas des détails. Ce sont des signaux d'alerte majeurs. Et ils doivent être entendus.

Vous n'êtes pas seuls, FO Justice est à vos côtés

Cher(e)s collègues,

Votre travail a de la valeur ! Votre engagement a de la valeur !

Et votre reconnaissance ne se négocie certainement pas à la baisse !

**FO Justice continuera de porter votre voix
et à défendre vos droits, NOS droits !**

FO Justice – le 8 Mars 2026

